

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----  
**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----  
**CANTON DE ROYAN**

-----  
**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 06.059**

L'An deux Mille Six, le 28 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur LE GUEUT, Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 22 juin 2006

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 22 juin 2006

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE GUEUT, Mme MONTRON, Mme GEOFFROY, Mme LECOMTE, M. BOISNARD, M. BOURGEOIS, M. CHABANEAU, M. DENIS, Adjoint.

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, M. BIRON, M. BUJARD, M. CAU, M. COASSIN, Mme COURTIN, Mme CROUÉ, Mme DOUMECQ, Mme GRAMMATICO, Mme JOLY, Mme LABEYRIE, Mme MOINET, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. RAYMOND, M. SIMONNET, Mme TERRIEN, Mme TURPIN, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. HUGENDOBLER représenté par M. CHABANEAU  
M. MOST représenté par M. LE GUEUT  
Mme DURAND représentée par Mme TERRIEN  
M. FAVRE représenté par Mme PELTIER  
Mme ISENDICK représentée par Mme MOINET  
M. MERLE représenté par Mme JOLY

**ABSENTS -EXCUSES** : M. GUIARD

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de présents : 26  
Nombre de votants : 32

Madame TURPIN a été élue Secrétaire de Séance.

**OBJET** : Acquisition de parcelles cadastrées section BX n° 286, 287 et 288 appartenant à l'État – Lieudit Le Rivalent Nord

**VOTE** : UNANIMITE

Par courrier du 13 février 2006 le service des Domaines a fait connaître à la Ville qu'il projetait de mettre en vente trois terrains, situés lieudit le Rivalent Nord, cadastré :

- Section BX n° 286 pour une superficie de 4a 48 ca
- Section BX n° 287 pour une superficie de 2a 90 ca
- Section BX n° 288 pour une superficie de 16a 25 ca

Ces terrains ont été estimés à 5,44 €/m<sup>2</sup> soit un montant total de 12 865 €

La commune bénéficiant d'un droit de priorité conformément à l'article 30 de la loi n° 91-662 du 13 juillet 1991, il est proposé d'acquérir ces biens.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- OUI l'exposé du rapporteur,
- VU la proposition des services fiscaux en date du 13 février 2006,
- APRES en avoir délibéré,

### **DECIDE**

- d'acquérir les terrains cadastrés section BX n° 286, 287 et 288 auprès de l'Etat au prix arrondi de 12 865 €

- d'autoriser Monsieur le maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique qui sera rédigé sous la forme administrative.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,  
Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 3 juillet 2006

Le Maire,  
H. LE GUEUT